

1845 ... autour du bâtiment communal, Place du Mail

Achat du jardin Cavalie

Extrait de la délibération du 25 mai 1845

L'an mil huit cent quarante-cinq et le vingt-cinq mai, le Conseil municipal de la commune de Cunac réuni en session ordinaire de mai, étant informé que les messieurs Cavalie(1) sont dans l'intention de vendre un jardin situé dans le village de Cunac considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'en faire l'acquisition attendu que ce jardin est contigu à l'église, au presbytère et au jardin appartenant à la commune qui est joui par le curé qui se trouve fort restreint est d'avis que la commune achète le susdit jardin et quelle s'impose extraordinairement pour faire face à cette acquisition(2)..



Expropriation de la maison Juéry

Extrait de la délibération du 10 février 1846

L'an mil huit cent quarante six et le dix février le Conseil municipal de la commune de Cunac réuni extraordinairement en la salle de la mairie sur l'invitation de monsieur le Maire en vertu de l'autorisation de monsieur le Préfet en date du 27 avril dernier, à l'effet de délibérer sur l'opportunité de l'expropriation d'une maison appartenant au sieur Juéry de Cunac dont la cession n'a pu être obtenue à l'amiable est d'avis que ladite maison soit expropriée attendu qu'elle est non seulement nécessaire pour l'établissement de l'hôtel de la mairie et de la maison d'école mais encore pour l'agencement du presbytère et l'agrandissement ultérieur de l'église...

Achat du jardin de l'instituteur

Extrait du Conseil municipal du 14 novembre 1858

L'an mil huit cent cinquante huit et le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Cunac réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur le Maire...

...Monsieur le président a exposé que l'instituteur communal contrairement aux usages, était privé de la possession d'un jardin où il peut, après la fatigue de l'école, aller se délasser et trouver en même temps les petites ressources si nécessaires à la campagne où il n'y a pas de marché pour l'approvisionnement du ménage. A ce sujet, il fait part au Conseil de l'offre que lui a faite le sieur Alexis Périé de vendre une petite vigne qui serait destinée à cet usage.

Sur ce, le Conseil municipal, après avoir examiné l'offre faite par le sieur Périé, visité et apprécié l'objet, a décidé que le n° 190, section B du plan cadastral de la commune de Cunac contenant 5 ares, 40 centiares est par sa nature et par sa position, très convenable pour être converti en jardin à l'usage de l'instituteur et en vote d'ores et déjà l'acquisition pour le compte de la commune. A cet effet, il prie monsieur le Maire de faire auprès du sieur Périé toutes les conventions nécessaires pour cette acquisition, en cherchant à traiter avec lui au prix de 250 francs déjà débattu s'il ne peut pas réussir à l'obtenir à un prix moindre. Cela fait d'en faire approuver cette vente par l'autorité supérieure.

Quand au paiement, le Conseil décide qu'il sera fait sur les ressources portées au budget de 1858 provenant d'un reste de somme pour l'école, resté encore sans emploi et sur une partie du traitement de l'instituteur non payé par suite d'une vacance.

(1) les sieurs Louis, Séverin et Alexis

(2) Coût du jardin : 750 francs